Paris, le 22 Mai 1969

Monsieur le Président
de l'Union Nationale des Associations
de Parents d'Enfants Inadaptés

28, Place Saint-Georges

75 - PARIS 9e.

ANNEXE II

Monsieur le Président,

J'ai été très sensible à votre lettre attirant mon attention sur la situation des inadaptés.

Il s'agit en effet d'un des problèmes les plus graves que doit affronter notre société. D'après le recensement de 1962, il y avait en France 1.612.000 handicapés, soit 3 % de la population française. Or, les divers centres et institutions spécialisés ne pouvaient accueillir que 600.000 personnes. Les chiffres que vous indiquez pour les inadaptés mentaux (2.500 places dans les centres d'aides par le travail, pour les adultes, pour 100.000 demandes) sont encore plus terribles.

Cette situation me paraît d'autant plus grave que notre société se flatte d'être économiquement developpée et de favoriser une croissance rapide de la consommation individuelle.

Il me semble en effet que toute politique économique guidée par le seul souci de la rentabilité à court terme, et par la recherche du profit des entreprises est amenée très vite à sacrifier les catégories sociales qui ne sont pas "intéressantes" en tant que consommateurs ou qui n'ont pas de moyens de défense propres. Un effort sérieux en faveur des handicapés ne pourra être fait que dans une société qui ne sera plus orientée par la recherche du profit, mais par une volonté de solidarité et de justice.

Le sort qui a été réservé au rapport de Monsieur BLOCH-LAINE est significatif de ce mépris des gouvernements conservateurs à l'égard des problèmes sociaux : déposé en Décembre 1967, ce rapport a vu sa publication retardée sur les ordres de Monsieur POMPIDOU ; rendu public par son successeur, il reste totalement inappliqué.

Je pense que les conclusions de ce rapport, qui ont été chiffrées en termes budgétaires, doivent être intégralement appliquées.

En ce qui me concerne, les grands axes d'une Politique en faveur des enfants et adultes inadaptés me semblent devoir être les suivants :

- Unification des services administratifs concernés sous l'égide d'une haut commissariat.

/....

- Elaboration d'un nouveau plan d'équipement pour pallier la carence d'un 5e plan aux objectifs insuffisants et d'ailleurs non réalisés et permettre d'assurer à tous les handicapés les soins de rééducation auxquels ils ont droit pour se réinsérer dans la vie sociale.

- Réforme de l'aide individuelle pour éviter les injustices existantes entre les différentes catégories d'handicapés (jeunes ou adultes, accidentés du travail ou invalides, infirmes civils ou infirmes de guerre). Ainsi, un enfant qui arrive à l'âge de 20 ans doit continuer à être pris en charge par la Sécurité Sociale aussi longtemps qu'il ne pourra subvenir normalement lui-même à ses besoins.

- Assurer dans le budget social de la Nation la priorité indispensable aux dépenses en faveur des handicapés.

Cette redéfinition des structures et des moyens d'une politique nationale en faveur des personnes handicapées me semble indispensable pour assurer à la résolution progressive de ce problème la priorité qui doit lui être reconnue dans les dépenses de la collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Michel ROCARD.